

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ■ INTERNET AU SERVICE DES INVENTEURS

Archimède publierait sur le web

Toutes les découvertes ne peuvent pas être protégées par un brevet. Un bureau d'ingénieur-conseil neuchâtelois propose une procédure de publication simple et bon marché grâce à Internet.

NEUCHÂTEL / LAURENT AUBERT

«Eureka, j'ai trouvé!» En sortant de son bain, Archimède ne se rendit pas à l'office des brevets de Syracuse pour faire protéger son invention. Selon la légende, il se précipita tout nu dans la rue et expliqua aux passants éberlués le principe d'hydrostatique qu'il venait de découvrir. Bien lui en prit: grâce à cette publication originale et sensationnelle, la paternité du poids spécifique des corps ne fut jamais mise en doute et le nom d'Archimède traversa vingt-deux siècles d'histoire. Comme le savant Sicilien, les inventeurs ne revendiquent pas toujours un brevet. S'ils ne veulent pas gaspiller inutilement leur argent, ils doivent évaluer soigneusement la nouveauté et l'originalité de leur découverte, ses perspectives commerciales et la situation des concurrents potentiels.

«Avant d'investir dans la recherche, une entreprise doit se livrer à une étude de domaine, afin de connaître la situation et éviter de se voir bloquée par un brevet», explique Christophe Saam, directeur de Patents & Technology Surveys (P&TS), un bureau neuchâtelois spécialisé, comme son nom l'indique, dans les brevets et la veille technologique. «Lorsqu'elle a développé une invention, une société dispose de trois options: la confidentialité, le brevet et la publication.» La confidentialité s'impose pour des produits très difficiles à copier, comme certains médicaments, ou vite dépassés, comme un circuit intégré. Elle permet de déposer un brevet plus tard, si la situation le requiert. Un exemple célèbre est celui du Coca-Cola dont la formule exacte est tenue secrète depuis plus d'un siècle.

Une arme puissante

«Le brevet est l'arme la plus puissante du droit de la propriété intellectuelle», souligne Christophe Saam. Il protège l'invention durant vingt ans, mais

requiert des conditions strictes d'antériorité, d'innovation et d'originalité pour être délivré. Cette artillerie lourde coûte cher, entre 6000 et 12 000 francs selon la complexité de l'invention pour une protection limitée à un Etat, environ 30 000 francs pour sept à huit pays. S'y ajoutent des taxes annuelles progressives pour maintenir le bre-

vet, qui progressent de 200 francs environ par pays la première année à 1000 francs la vingtième. Ces coûts expliquent que les grandes sociétés ne brevettent guère plus de 10% de leurs trouvailles.

Si l'idée n'est pas réellement originale, si le brevet peut être facilement contourné, si la rentabilité n'est pas garantie, la pu-

blication défensive constitue une alternative valable. Elle aboutit à une mise dans le domaine public de l'invention, qui empêche un blocage ultérieur par un brevet concurrent. Chacun est libre de l'exploiter ou de l'améliorer, sans autorisation ni licence. Unix n'a pas procédé autrement avec Linux. La gratuité et l'accessibilité de ce pro-

duct de Christophe Saam, directeur de P&TS.

INTERVIEW EXPRESS

— Quelles sont les particularités de votre société?

— La plupart des bureaux de conseil en brevet sont des généralistes. Dès la fondation de P&TS en 1998, il nous est apparu essentiel de nous spécialiser afin d'être très pointu dans des secteurs comme l'électronique, la microtechnique et les télécoms, qui correspondent au tissu économique de la région.

— Comme l'indiquent les lettres «TS» de votre sigle, vous ne vous limitez pas aux brevets.

— Nous exécutons des man-

— La propriété intellectuelle est donc une composante essentielle de la concurrence?

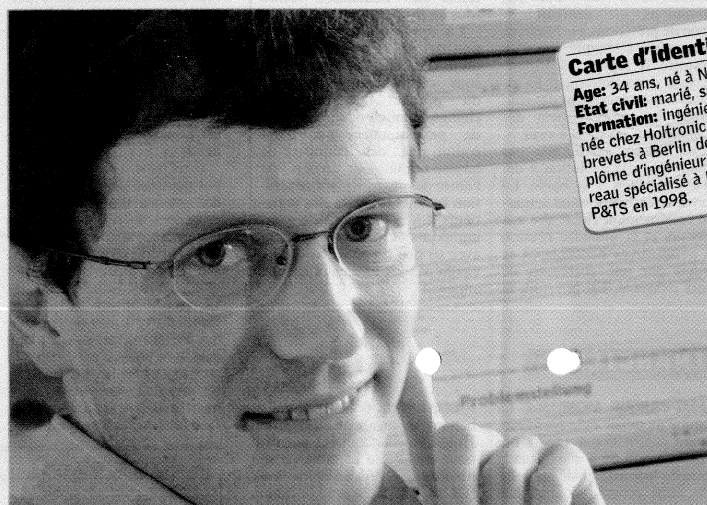
— Elle relève de la haute stratégie. Les entreprises doivent déterminer ce qu'elles entendent

protéger, comment et quand elles vont agir. Par ailleurs, les descriptifs dans les demandes de brevet ou les publications sont souvent incomplets. Ils peuvent même lever le vrai et le faux pour égarer les concurrents.

— Qui sont les clients de P&TS?

— Nous avons quelque 120 clients, des entreprises et quelques particuliers. Nonante pour cent de notre activité est assuré par quelques très grosses sociétés comme Swisscom ou des Hautes Ecoles, telle l'EPFL.

L. AU



Carte d'identité Christophe Saam
Age: 34 ans, né à Neuchâtel.
Etat civil: marié, sans enfants.
Formation: ingénieur EPFL en électricité, une année chez Holtronic à Marin. Office européen des brevets à Berlin de 1990 à 94, formation et diplôme d'ingénieur conseil en brevet dans un bureau spécialisé à Berne de 1994 à 98, création de P&TS en 1998.

tocole d'exploitation ont assuré son essor foudroyant.

Les difficultés de la publication

«Même si elle ne requiert pas de forme juridique définie, la publication n'est pas toujours aisée», explique Christophe Saam. Les revues spécialisées ont des critères qui peuvent les amener à refuser ou à modifier de nombreux articles, alors que le but de la publication est d'assurer une diffusion rapide et étendue de l'invention.

P&TS propose depuis le mois de juin un nouveau mode de publication sur Internet. Elaboré par la société américaine IPCOM, ce procédé permet de lever le principal inconvénient du web grâce à une signature électronique reconnue par les autorités nationales de brevet. «Les documents publiés sont datés, signés et notariés électroniquement, ce qui permet d'apporter plus tard la preuve de l'antériorité en cas de contestation», indique Christophe Saam. En outre, les publications sont stockées dans une banque de données accessible aux examinateurs de l'Office européen des brevets, qui peuvent en tenir compte en cas de demande de brevet déposée ultérieurement par un concurrent.

La publication peut être effectuée directement sur le site www.patentattorneys.ch en remplissant un formulaire. Il en coûte alors 109 dollars. L'inventeur peut également s'adresser à P&TS pour obtenir des conseils et rédiger sa publication. La démarche reste beaucoup moins onéreuse qu'un brevet. Elle est aussi moins ambitieuse. □

Economie

EN BREF

ALGÉRIE

Du gaz pour BP Amoco

BP Amoco et la société nationale algérienne des hydrocarbures Sonatrach ont signé samedi un contrat de 2,5 milliards de dollars sur l'exploitation des réserves gazières d'In Salah. Le bassin d'In Salah pourrait devenir le deuxième d'Algérie après celui d'Hassi R'mel. Au cours des trois prochaines décennies, BP Amoco financera à hauteur de 65% le développement des réserves, évaluées à 200 milliards de mètres cubes. Les 35% restants incomberont à la Sonatrach. Les exportations de gaz — 62 milliards de mètres cubes par an — représentent 40% des revenus du pays à l'exportation. **ATS**

TAIWAN

Panique aux guichets

Les autorités de Taiwan craignent un mouvement de panique parmi les clients des banques aujourd'hui. Le phénomène pourrait intervenir en raison d'une réforme qui doit déboucher sur la remise en ordre du système financier. Le ministre des Finances, Yen Ching-chang, et le gouverneur de la banque centrale, Perng Fai-nan, ont lancé un appel samedi aux clients des banques afin qu'ils ne cèdent pas à la panique. Le Ministère des finances a amassé quelque 60 milliards de dollars taiwanais (2,9 milliards de francs) afin de faire face à une éventuelle pénurie d'argent liquide. **ATS**

AUTOMOBILE

Opel se redresse

Le conseil de surveillance d'Opel, filiale allemande défective de General Motors (GM), table cette année sur une réduction de moitié des pertes esquivées l'an passé, affirme l'hédomadaire allemand *Focus*. Le journal fonde ses informations sur des sources proches du conseil de surveillance, qui doit se réunir demain pour discuter du plan de restructuration prévu par le patron d'Opel, Carl-Peter Forster. Opel avait essuyé une perte nette de 427 millions d'euros en 2000 (640 millions de francs). **AFP**

SWISSAIR-AOM

WEB ■ LES FOURNISSEURS D'ACCÈS MISENT SUR LE PORNO

On attend

Sur Internet le sexe fait vendre